

Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Projet de mise en œuvre aux MEDDE/MLETR

Attachés administratifs

	Administration Centrale	Services
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • chef de département • adjoint de sous-direction • chef de bureau (poste sur emploi) • expert 	<ul style="list-style-type: none"> • directeur adjoint • chef de service (poste sur emploi) • adjoint de chef de service (poste sur emploi) • expert
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • chef de bureau hors groupe 1 • att. principal chargé de mission (rattachement supérieur à sous-direction) • spécialiste 	<ul style="list-style-type: none"> • chef de service hors groupe 1 • att. principal chargé de mission (rattachement direction) • spécialiste
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint chef de bureau • responsable de pôle au sein d'un bureau • chargé de mission (rattachement SD) 	<ul style="list-style-type: none"> • chef de département ou division • adjoint de chef de service • adjoint de chef de département ou division • responsable entité niveau 1 (bureau, cellule) • chargé d'études/de mission rattachement supérieur entité niveau 1
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, chargé de mission • fonctions au sein d'un bureau 	<ul style="list-style-type: none"> • chargé d'études, chargé de mission • fonctions au sein d'une entité niveau 1

Eléments de lecture :

- l'entité de niveau 1 représente l'unité de base définie dans l'arrêté d'organisation du service. En règle générale, on trouve les libellés suivants : bureau, cellule, unité ... Cette entité peut comprendre des entités plus petites.
- l'entité de niveau 2 se trouve uniquement dans les structures déconcentrées à 4 niveaux hiérarchiques (DREAL par exemple).
- la caractérisation des termes spécialiste et expert : par exemple, au sens comité de domaine

Exemples :

1) une DDT

- attaché principal chargé de mission Pilotage Performance Qualité rattaché au directeur : groupe 2 (chargé de mission rattaché au directeur)
- adjoint du secrétaire général : groupe 3 (adjoint chef de service)
- responsable du pôle risques et gestion du DPF : groupe 3 (responsable entité niveau 1)
- chargée d'études ANRU, gens du voyage au sein d'un pôle : groupe 4 (chargé d'études)

2) une DREAL

- secrétaire général : groupe 2 (chef de service hors emploi fonctionnel)
- responsable de la division Connaissance et Prospective au sein du service Connaissance, Prospective et Evaluation : groupe 3 (chef de département ou division)
- adjoint au responsable de la division biodiversité, Géologie et Paysages au sein du service Patrimoine Naturel : groupe 3 (adjoint de chef de département ou division)
- Chargé de mission relation avec les organismes HLM au sein de la division aménagement, urbanisme et logement : groupe 3 (chargé d'études/ de mission rattachement supérieur entité niveau 1)
- Chef d'unité aménagement et urbanisme durable au sein de la division aménagement, urbanisme et logement : groupe 3 (responsable entité niveau 1)

3) une DIR

- secrétaire général sur emploi fonctionnel : groupe 2 (chef de service sur emploi fonctionnel)
- responsable de la mission juridique et marchés (attaché principal) : groupe 2 (att. Pal chargé de mission rattaché au directeur)
- responsable de la mission modernisation et pilotage au sein du service modernisation et relations avec les usagers : groupe 3 (responsable entité niveau 1)
- responsable du pôle moyens généraux au sein du secrétariat général : groupe 3 (responsable entité niveau 1)